

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages

Audience du 7 septembre 2023

(par visioconférence)

Président : *M^e Daniel Fabien*
Membres : *M^{me} Maryse Pelletier, courtier en assurance de dommages*

Procureur du plaignant : *M^e Mathieu Cardinal*
Procureur de l'intimé : *M^e Jean-Claude Dubé*

RÔLE

9 h 30 **Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages**
c.
Stanley René
Courtier en assurance de dommages des particuliers (4B)
Certificat n° 185455
Plainte n° 2021-02-04(C)

(Audition sur sanction)

Nature de la culpabilité :

Dans sa décision sur culpabilité rendue le 11 avril 2023, le Comité de discipline déclarait l'intimé coupable de 15 chefs d'infraction et l'acquittait sur un chef d'infraction.

Consultez la [décision intégrale](#)